

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 27 octobre 2014, à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4188-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Modification de la résolution 3542-2013
 - 4.B. Mont Lac-Vert - Assurance responsabilité - Renouvellement
 - 4.C. Demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Prise d'eau pour les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville-Station et de Larouche
 - 4.D. Secrétaire-réceptionniste - Formation
 - 4.E. Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire - Présentation du rapport sociodémographique
 - 4.F. Pro Gestion - Offre de services
 - 4.G. Achat de pneus - Camionnette de service
 - 4.H. Fourniture de services environnementaux rue Racine
5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 3542-2013

CONSIDÉRANT que la Corporation Hébert Village Historique a présenté un projet de mise en valeur patrimoniale, culturelle et touristique;

CONSIDÉRANT que le projet comprenait deux phases de développement;

CONSIDÉRANT que la première phase comprenait l'implantation d'un circuit patrimonial, la restauration du monument Hébert, la mise sur pied de la Maison du Curé et l'ouverture d'un bureau d'accueil touristique a été entièrement réalisé;

CONSIDÉRANT que la seconde phase du projet prévoit l'aménagement d'un parc commémoratif;

CONSIDÉRANT que les coûts de ce projet sont estimés à 321 160 \$ et que des aides financières ont été adressées à divers partenaires, dont le Fonds des legs du Patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet requiert une participation financière de la Municipalité de l'ordre de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà appuyé ce projet;

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés et appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4189-2014

D'accorder à Hébert Village Historique une aide financière une aide de 75 000 \$ pour la réalisation du Parc commémoratif.

Que cette aide financière soit versée en un seul versement de 75 000 \$. La Municipalité contractera un emprunt du même montant remboursable sur cinq ans.

4.B. MONT LAC-VERT - ASSURANCE RESPONSABILITÉ - RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT l'entente de gestion entre le mandataire et la municipalité d'Hébertville pour les opérations du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT les obligations contractuelles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 938 du Code municipal précisant l'adhésion à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT la nature des activités du Mont Lac-Vert;

4190-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le contrat d'assurance pour la saison 2014-2015 pour la portion « biens » relativement aux activités du Mont Lac-Vert à la Mutuelle des Municipalités (MMQ) au montant de 27 829,88 \$.

D'octroyer également le contrat d'assurance responsabilité pour la saison 2014-2015 concernant la portion « responsabilité civile » au courtier Jolicoeur Savard représentant le Programme d'assurance de l'Association des stations de ski du Québec au montant de 16 731,50.

4.C. DEMANDE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - PRISE D'EAU POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-BRUNO, D'HÉBERTVILLE-STATION ET DE LAROUCHE

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a autorisé la construction et l'exploitation d'une prise d'eau incluant puits et station de pompage, une ligne électrique et un chemin d'accès d'une superficie de 6200m², lors de sa décision rendue le 26 août 2014 dans les dossiers 364 487, 364 488 et 364 489;

CONSIDÉRANT que le site visé est de faible impact pour l'agriculture, notamment parce qu'il se trouve dans un secteur peu actif sur le plan agricole;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la prise d'eau sont terminés;

CONSIDÉRANT que la construction et l'implantation des composantes de la prise d'eau et du chemin d'accès excèdent la superficie prévue à la demande initiale;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut déplacer le site en zone non agricole;

CONSIDÉRANT que le projet est d'utilité publique, l'homogénéité du milieu visé est peu affectée;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004;

4191-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'agrandir la superficie visée pour l'emplacement de la prise d'eau. Suite à la construction et l'implantation des composantes de la prise d'eau et du chemin d'accès, celles-ci nécessitent plus d'espace que prévu à la demande initiale, soit 1202.8m².

4.D. SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE - FORMATION

CONSIDÉRANT l'évolution constante de nos logiciels de gestion;

CONSIDÉRANT les besoins de se mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de diminuer les coûts, cette formation est offerte à distance, directement au poste de travail de l'employé;

4192-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la secrétaire réceptionniste à suivre cette formation au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

4.E. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.F. PRO-GESTION - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés municipaux arrive à échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT la négociation que nécessitera le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT les mandats qui ont été réalisés par la firme Pro-Gestion dans le domaine des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'expertise de cette firme en matière de négociation et de connaissance de la dynamique des ressources humaines à la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT la demande de services de la Municipalité à l'égard de la firme Pro-Gestion;

4193-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'offre de service de la firme Pro-Gestion pour la négociation du renouvellement de la convention collective des employés municipaux. Les services seront rémunérés en fonction des besoins. Le taux horaire de la principale négociatrice sera de 110 \$/heure, les heures de secrétariat seront facturées au taux de 26 \$/heure, les autres services seront facturés aux besoins et en fonction des tarifs indiqués dans l'offre de services.

4.G. ACHAT DE PNEUS - CAMIONNETTE DE SERVICE

CONSIDÉRANT l'achat d'une camionnette de service en mai 2014 pour le département des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper la camionnette de pneus pour la saison hivernale;

4194-2014

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de quatre pneus et quatre jantes pour la camionnette de service 2014 chez Atelier Mécanique Jonathan Lajoie selon la soumission 96926 au montant de 1 292,32 \$ installation et taxes incluses.

4.H. FOURNITURE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RUE RACINE

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre dernier, la direction générale a été interpellée par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) pour constater que le sol de la propriété du 340 rue Racine était contaminé par un produit pétrolier;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté que la pollution découle d'une ancienne conduite d'égout de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du Ministère nous mentionnait que selon la propriétaire, la pollution proviendrait du réservoir d'huile à chauffage du garage de la Municipalité, qui aurait coulé il y a vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE le sol de la propriété est contaminé par un produit pétrolier;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne conduite d'égout appartient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la quiétude et la santé de la propriétaire du 340 rue Racine, il importe de décontaminer la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis que si la Municipalité est responsable de la contamination, nous nous devons de remettre en état et de décontaminer les sols contaminés;

4195-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale à réaliser la décontamination selon les exigences du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques. L'une des exigences du Ministère est de s'assurer que la Municipalité soit accompagnée d'une firme spécialisée en environnement. À ce sujet, les services de la firme Newalta ont été requis. Le paiement des coûts de la décontamination sera assumé par le surplus de la Municipalité. La direction générale devra effectuer un suivi auprès des membres du Conseil municipal lors de chacune des étapes.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 19h13.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier